



PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

**Direction du pilotage interministériel et des moyens**

**Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Commune de POUQUES-LES-EAUX**

Il sera procédé, pour une durée de 31 jours consécutifs, à une enquête publique du lundi 1er septembre 2014 au mercredi 1er octobre 2014 inclus, ayant pour objet la mise en place d'un périmètre de protection modifié autour du pavillon des Sources, classé monument historique, sur le territoire de la commune de POUQUES-LES-EAUX.

Le dossier sera déposé à la mairie de POUQUES-LES-EAUX et pourra être consulté par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé dans la mairie de POUQUES-LES-EAUX, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Claude BIANCALANA, à la mairie de POUQUES-LES-EAUX.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête sera consultable sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

M. Claude BIANCALANA, fonctionnaire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de POUQUES-LES-EAUX les

- lundi 1er septembre 2014 de 8H00 à 11H00
- vendredi 12 septembre 2014 de 14H00 à 17H00
- samedi 20 septembre 2014 de 10H00 à 12H00
- mercredi 1er octobre 2014 de 14H30 à 17H30

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, M. Roger DELHOMME, professeur agrégé en retraite.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE - Pôle enquêtes publiques ainsi qu'à la mairie de POUQUES-LES-EAUX du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an.

Ces éléments sont mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pour une durée qui ne peut être inférieure à un an à compter de la décision finale.